

Aménagement du lit et des berges du Gier à l'entrée Est de l'agglomération de Rive de Gier (42)

Enquête publique : Avis du CPSFV déposé le 4/3/2021

Le club de Pêche Sportive Forez-Velay, association agréée au titre de la protection de la nature, notamment pour la préservation des milieux aquatiques et espèces piscicoles, estime que le projet d'aménagement du Gier à hauteur de Rive de Gier est plutôt un beau projet qui s'inscrit dans un renouvellement urbain et environnemental, et est lié au risque d'inondation dans la vallée du Gier.

Toutefois il compte attirer l'attention sur plusieurs points du dossier d'autorisation environnementale.

Concernant le stockage des sédiments pollués :

- Quelques précisions devraient être apportées sur le stockage et l'évacuation des sédiments annoncés pollués. Des formules comme « durée de stockage sur le site, réduite au minimum » mériteraient plus d'encadrement.
- Si le stockage de ces terres polluées s'étend sur une période relativement longue, (plus de 6 mois ?), ne faudrait-il pas que les allotissements par andins soient enherbés pour éviter l'érosion et le lessivage des polluants ?

Concernant la collecte des eaux usées :

- Il est souhaitable que le raccordement des petits collecteurs avec le grand collecteur du Gier fasse l'objet d'une vigilance particulière.

Au final, et malgré ces petites remarques, le CPSFV n'a pas trouvé dans le projet d'aménagement des berges du Gier à hauteur de Rive de Gier, d'éléments allant à l'encontre de ses convictions et de ses luttes pour le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau et la protection des milieux aquatiques.

Il y a même relevé des éléments positifs comme l'enlèvement de terres industrielles polluées, la mise en place de bordures enherbées, la suppression de deux seuils favorisant le transfert des granulats et la migration des populations piscicoles.

Il émet donc un avis favorable au projet d'aménagements des berges du Gier à hauteur de Rive de Gier, projet qui ne nuit ni à la qualité de l'eau ni à la vie piscicole.

Jean-Luc COMETTI
Président délégué

Club de Pêche Sportive Forez-Velay

Maison de la Nature - 11 rue René Cassin
42100 SAINT ETIENNE
Tel siège social : 04 77 34 02 91 (heures de bureau)

presidence@cpsfv.org

www.cpsfv.org

<https://www.facebook.com/cpsfv/>

Avant d'imprimer ce courriel, pensez à l'environnement